

En complément à ce livret d'accueil et conformément à la loi de rénovation sociale du 2 janvier 2002, un règlement de fonctionnement de l'établissement, une charte des droits et libertés de la personne accueillie et la liste des personnes qualifiées sont à votre disposition en salle d'attente.

Lorsqu'un enfant est considéré comme étant en danger ou en risque de l'être, au sens de l'article 375 du code civil, les professionnels du CAMSP seront attentifs et suivront les procédures relatives à la Protection de l'Enfant.

De plus, conformément à la loi Informatique et Liberté, nous sommes amenés à traiter vos données à caractère personnel. Il vous est possible de demander la consultation, la modification ou le retrait auprès de la direction administrative.

Une boîte à suggestion est à disposition près de la salle d'attente. De même, le consultant et les secrétaires restent à disposition.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

Les jours et horaires du secrétariat sont affichés en salle d'attente.

En dehors des heures d'ouverture du secrétariat, il est possible de laisser un message sur le répondeur téléphonique.

**Médecin Directeur du CAMSP :
Mme le Dr MONGINET**

Antenne CAEN
24 Rue Bailey
14000 CAEN
Tél : 02.31.93.70.36
Fax : 02.31.93.64.36
camspcaen@mialaret.asso.fr

Antenne FALAISE
9 Avenue du Général de Gaulle
14700 FALAISE
Tél : 02.31.20.70.70
Fax : 02.31.20.32.69
camspfalaise@mialaret.asso.fr

Antenne IFS
2 Boulevard Victor Hugo
14123 IFS
Tél : 02.31.93.99.29
Fax : 02.31.93.01.65
camspifs@mialaret.asso.fr

~~~~~

**Association Gaston MIALARET**  
**Directeur général : M. LEMAITRE**  
4 Rue Raymonde Bail – ZAE Fresnel  
14000 CAEN  
Tél : 02.31.53.35.71 / 70



## **Centre d'Action Médico-Sociale Précoce**

### **LIVRET D'ACCUEIL**

#### **PRESENTATION DE LA STRUCTURE**

Le CAMSP est une structure médico-sociale située en trois unités (Caen, Falaise et Ifs), gérée par l'association Gaston Mialaret et sous tutelle de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

Le CAMSP a pour objet l'accompagnement ambulatoire des enfants de la naissance à 6 ans pouvant présenter tout type de troubles et pathologies.

Les enfants, entre la naissance et 3 ans et demi, sont adressés par les structures hospitalières, médicales et paramédicales, lieux de socialisation, services d'accompagnement ou directement par la famille en charge de l'enfant. L'accueil se fait sur rendez-vous.

## PREMIERES CONSULTATIONS ET SUIVI

L'accueil et l'inscription de l'enfant se font auprès du secrétariat par téléphone ou directement sur place. La secrétaire recueille un ensemble d'informations, l'enfant est alors inscrit sur liste d'attente.

Les premières consultations sont assurées par le pédiatre, le pédopsychiatre, ou l'un des psychologues de l'antenne. Les consultations ont pour objectif d'évaluer la situation avec les enfants et leur famille et de proposer des bilans puis des soins adaptés.

Cette proposition est l'aboutissement d'une réflexion avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire. Elle peut évoluer en fonction des besoins au fil du temps et comporter une ou plusieurs indications pouvant se faire en suivi individuel, familial, ou groupal.

Un plateau de rééducation fonctionnelle permet de compléter la prise en charge.

Une assistante sociale, présente au sein de chaque antenne, accompagne les familles dans les diverses démarches et fait le lien avec les lieux de socialisation de l'enfant.

Le CAMSP est également amené à travailler en lien avec les structures extérieures (telles que les structures hospitalières pé-

diatriques, les centres de soins, les services d'accueil de la petite enfance) afin de proposer une prise en charge répondant aux besoins de l'enfant et de sa famille.

## PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE

En parallèle de la proposition de soins et avec accord de la famille, une demande de prise en charge est adressée à la caisse d'assurance maladie d'affiliation de l'enfant pour un accord de celle-ci afin d'effectuer le suivi.

Le CAMSP s'engage à prévenir les parents en cas d'absence du thérapeute de l'enfant. A l'inverse, il vous appartient de nous signaler au plus tôt les impossibilités de venue au CAMSP et le cas échéant de prévenir le taxi.

## L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Pédiatre  
Pédopsychiatre  
Psychologues  
Psychomotriciennes  
Orthophonistes  
Educatrice de jeunes enfants  
Assistante sociale  
Secrétaire-assistante  
Personnel d'entretien

## PLATEAU DE REEDUCATION FONCTIONNELLE

Médecins  
Ergothérapeute  
Kinésithérapeute  
Orthoptiste



## DROITS ET INFORMATIONS LEGALES

Un dossier est ouvert au nom de l'enfant. Les informations qu'il contient sont strictement confidentielles et relèvent du secret médical. Ce dossier est placé sous la responsabilité du référent de l'enfant (médecin ou psychologue) par délégation du médecin directeur. Ce dossier est accessible conformément aux dispositions légales (Loi n°2002-303 du 4 mars 2002) sur demande écrite recommandée adressée au directeur médical.

Les liaisons avec l'environnement de l'enfant et de sa famille (milieu scolaire, périscolaire, médecin) ne peuvent s'établir qu'avec l'accord des parents et dans le strict respect du secret médical.

L'ensemble du personnel est tenu au secret médical partagé.